

## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM MARANS 101 ROUTE DE LA ROCHELLE 17230 MARANS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.

M. LIEVRE CEDRIC, gérant de la société SARL 3J2000 EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LE BOUT DES BARQUES ZONE INDUSTRIELLE DU PORT 17230 MARANS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                                  |
|-----------------|------------------------------------------------------------------|
| 1er associé     | LIEVRE CEDRIC - 38 RUE DU 8 MAI 1945 - 85 450 VOUILLE LES MARAIS |
| Nombre de parts | 100                                                              |
| Montant versé   | 10 000 €                                                         |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 mai 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Laurent CARREZ

CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRISES

JST06

*Lu et approuvé*

*Carrez*

*[Signature]*

